© Pascal Routhier

© Christian Grenier

© Anne Hébert et Marco Bosa

Bilan de la chasse au **dindon sauvage 2023**

Depuis la mise en place d'une chasse régulière printanière au dindon sauvage en 2008, la récolte a été principalement à la hausse. Cette tendance s'est poursuivie en 2023 avec une chasse printanière qui atteint un nouveau record de 9 359 dindons récoltés.

Les données du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs révèlent que le succès de chasse provincial au printemps, soit le nombre de dindons récoltés divisé par le nombre de permis vendus, s'élève à 31 % pour la récolte d'un premier dindon sauvage et demeure l'un des taux les plus élevés dans le Nord-Est américain. Ce taux est similaire à celui de l'an dernier. Le nombre de chasseurs tend à se stabiliser puisque le nombre de permis de chasse vendus au printemps 2023 était de 22 653, comparativement à 22 508 permis en 2022. Ces données confirment que l'engouement pour ce gibier est toujours présent et que l'espèce est bien établie dans plusieurs régions du Québec.

Évolution de la récolte de dindons sauvages et du nombre de permis vendus au printemps

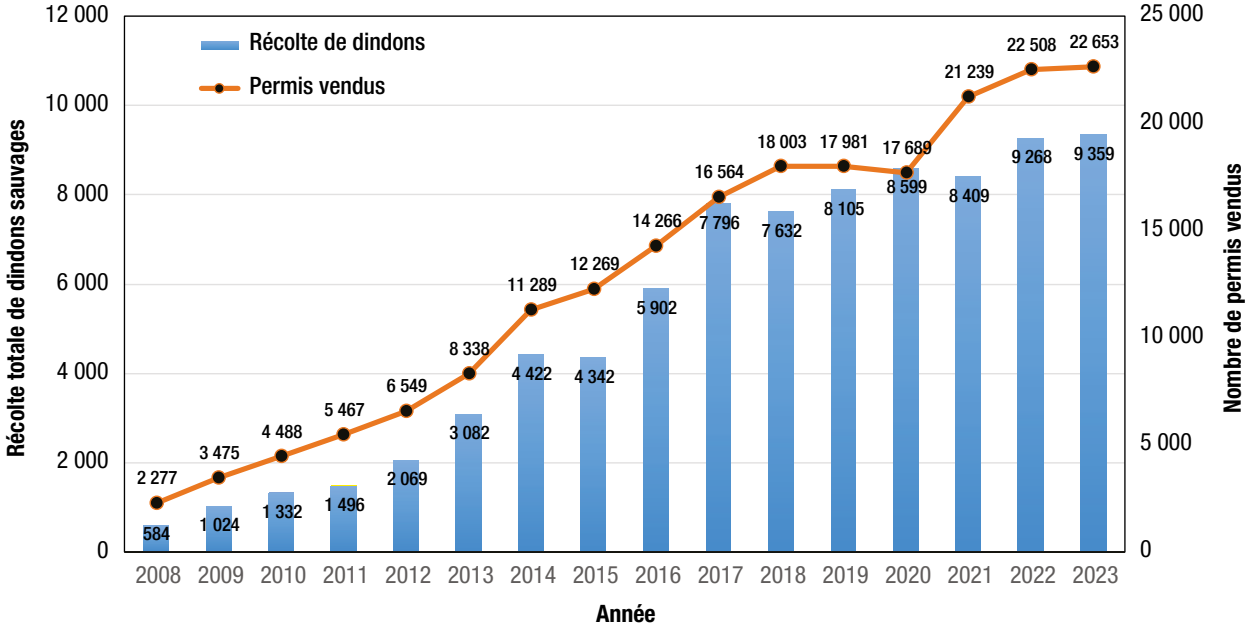

Votre gouvernement

Québec

© Christian Bouvin

© Jean Côté

© Norman Houle

© Nathalie Page

Suivi du plan de gestion 2016-2023

Selon les indicateurs retenus par le Ministère pour suivre l'état des populations dans les zones de chasse, notamment les observations des chasseurs et le succès de chasse, les populations de dindons sauvages se portent bien dans les régions où elles se sont établies. Conformément au plan de gestion, la chasse sportive de la saison 2023 a favorisé la mise en valeur de l'espèce tout en assurant le contrôle des populations.

Considérant que les modalités de chasse actuellement en place permettent de bien gérer les populations de dindons sauvages, il a été décidé, en collaboration avec les partenaires fauniques et les communautés autochtones, de conserver les mêmes balises et prolonger le plan de gestion du dindon sauvage après 2023. Toutefois, les modifications suivantes ont été apportées aux modalités de chasse et seront en vigueur dès l'ouverture de la chasse printanière 2024.

1. La chasse printanière est autorisée pendant 12 demi-journées dans la zone 2, et une limite de récolte d'un dindon à barbe s'y applique.
2. La période de chasse printanière passe de 12 à 25 demi-journées dans les zones 3, 11, 26 et 27, en plus des zones 4 à 10, et l'on peut récolter jusqu'à deux dindons dans une même zone.
3. La saison de chasse automnale est maintenant autorisée dans les zones 3, 9 et 11, en plus des zones 4, 5, 6, 7, 8 et 10. Sa durée est de 7 demi-journées. La limite de récolte s'y maintient à un dindon, mâle ou femelle.

Récolte totale au printemps et par région

En 2023, la majorité des zones de chasse ont enregistré une hausse du nombre de dindons sauvages récoltés. Des variations entre les années sont normales pour une espèce à forte productivité évoluant dans des conditions climatiques hivernales qui limitent sa répartition. Bien que la récolte dans les zones de chasse 9 (située dans Lanaudière et les Laurentides), 11 et 15 (situées dans les Laurentides) et 27 (située dans la Capitale-Nationale) soit plus marginale que celle dans les zones situées plus au sud de la province, l'augmentation de la récolte, du succès de chasse ou des observations en 2023 suggèrent que les populations de dindons sauvages y sont encore en augmentation.

Évolution de la récolte totale de dindons sauvages au printemps

Zone de chasse	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	15	26	27	Total
2016	51	769	554	1 496	882	971	60	1 083	16	0	0	0	7	13	**5 902**
2017	80	1 051	663	1 912	1 309	1 197	120	1 390	32	0	0	1	17	24	**7 796**
2018	106	1 015	462	1 760	1 479	1 168	142	1 399	44	0	0	3	11	43	**7 632**
2019	177	992	540	1 778	1 575	1 328	149	1 438	49	0	0	3	28	48	**8 105**
2020	306	973	408	1 453	1 849	1 772	359	1 275	60	0	0	11	38	95	**8 599**
2021	365	865	333	1 327	1 872	1 543	411	1 371	90	0	0	17	98	117	**8 409**
2022	504	1 009	391	1 536	1 984	1 691	429	1 394	80	0	0	22	92	136	**9 268**
2023	500	987	462	1 603	2 060	1 662	449	1 240	102	0	0	40	79	175	**9 359**

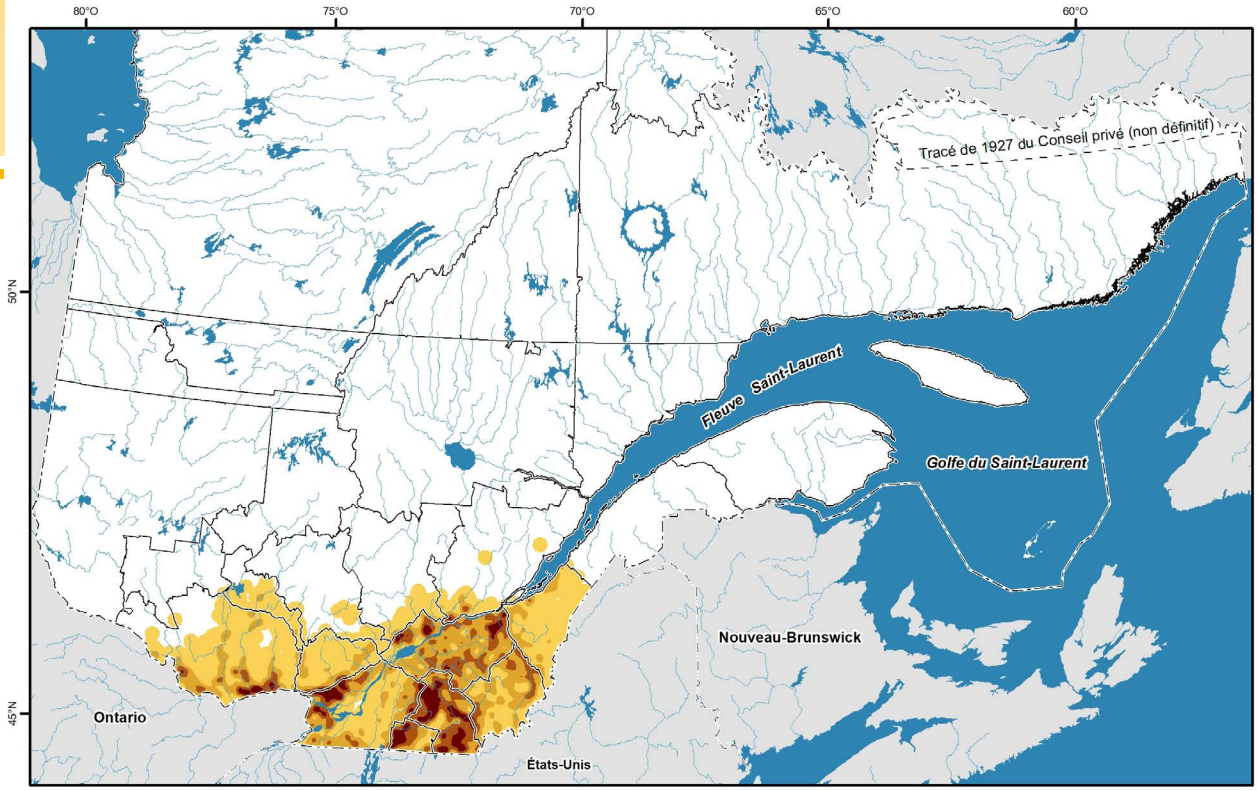

Récolte de dindons sauvage par 100 km² au printemps 2023

- > 0 - 10
- > 10 - 20
- > 20 - 30
- > 30

Métadonnées

Système de référence géodésique: GCS North American 1983, NAD 83

Projection cartographique: Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46e et 60e).

0 100 200 km

Sources : Données de récolte de dindons sauvages du printemps 2023 Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)

Production : Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)

Direction générale de la gestion de la faune et des habitats

Note: Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 2023

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
Québec

Récolte d'un deuxième dindon à barbe au printemps

Depuis le printemps 2014, les chasseurs ont la possibilité de récolter un deuxième dindon à barbe dans certaines zones de chasse du Québec. Lors de la saison de chasse printanière 2023, 2 408 chasseurs, soit près de 11 % de l'ensemble des chasseurs de dindon, ont réussi à récolter ce deuxième dindon à barbe.

Année	Succès de récolte d'un dindon	Succès de récolte de deux dindons	Nombre de chasseurs ayant récolté deux dindons
2014	31 %	8 %	941
2015	28 %	7 %	897
2016	31 %	10 %	1 456
2017	35 %	12 %	2 041
2018	32 %	10 %	1 873
2019	34 %	11 %	2 065
2020	36 %	13 %	2 257
2021	30 %	10 %	2 097
2022	31 %	11 %	2 387
2023	31%	11%	2 408

© Ophélie Drouet

© Jean-François Milord

© Mario Laberge

© Jean-François Cagnon

Sondage

Pour une huitième année consécutive, une grande proportion de chasseurs de dindons sauvages ont participé au sondage annuel de 2023 réalisé pour recueillir leurs observations sur le terrain. Plus de 2 700 chasseurs choisis aléatoirement ont fait l'exercice, ce qui mène à un taux de réponse de 25 % pour ce sondage.

La participation des chasseurs est essentielle, puisqu'elle permet au Ministère de considérer leurs préoccupations et d'effectuer un meilleur suivi de l'état des populations. Ce court sondage permet d'obtenir, en plus de leurs observations, des données précises sur leur récolte et leur degré de satisfaction quant à leur saison de chasse. Ces informations sont importantes dans l'élaboration des indicateurs qui permettent de suivre de façon dynamique l'évolution des populations de dindons sauvages au Québec.

Le Ministère tient à remercier tous les chasseurs de dindons sauvages qui ont répondu au sondage. Votre collaboration fait de cette opération un véritable succès. Un sondage sera de nouveau envoyé en 2024 à des chasseurs de dindon sauvage choisis aléatoirement. Nous vous remercions à l'avance de votre précieuse collaboration.

Plus de
107 000
demi-journées de chasse au dindon sauvage en 2023 ont eu lieu pour l'ensemble du Québec

57 %
des chasseurs affirment avoir connu une bonne ou une excellente saison de chasse 2023

2,9
demi-journées de chasse sont nécessaires en moyenne pour récolter un premier dindon

6,8
années d'expérience en moyenne chez les chasseurs de dindon sauvage du Québec

83 %
des chasseurs pratiquent cette activité dans une seule zone de chasse

© Jérémie Cyr

Taux de succès au printemps pour la saison 2023

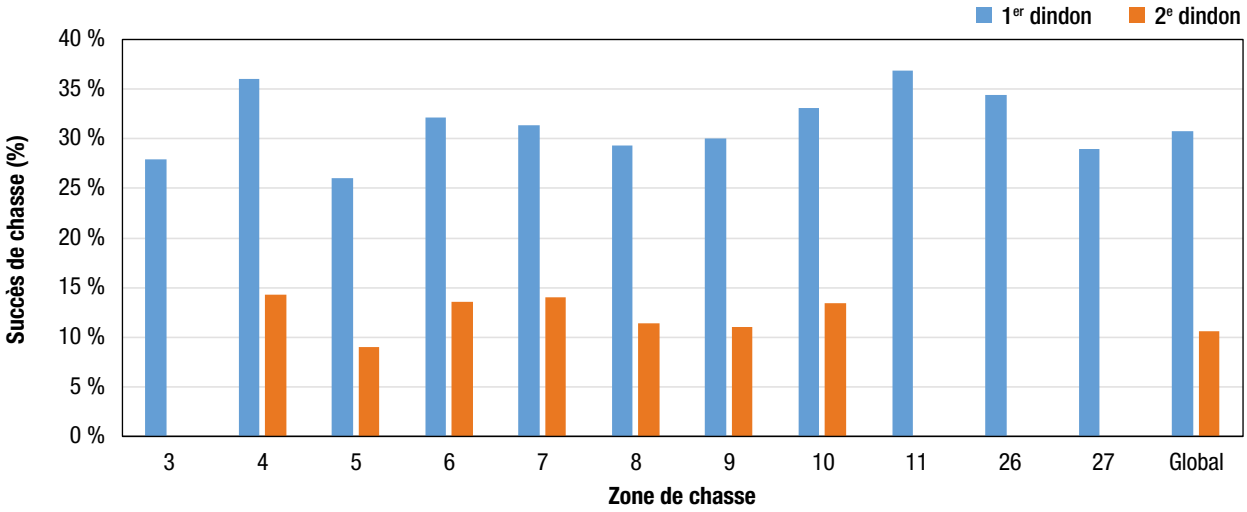

Le graphique ci-dessous illustre la moyenne du nombre de dindons vus par demi-journée de chasse dans les principales zones de chasse.

Observations des chasseurs au printemps lors de la saison 2023

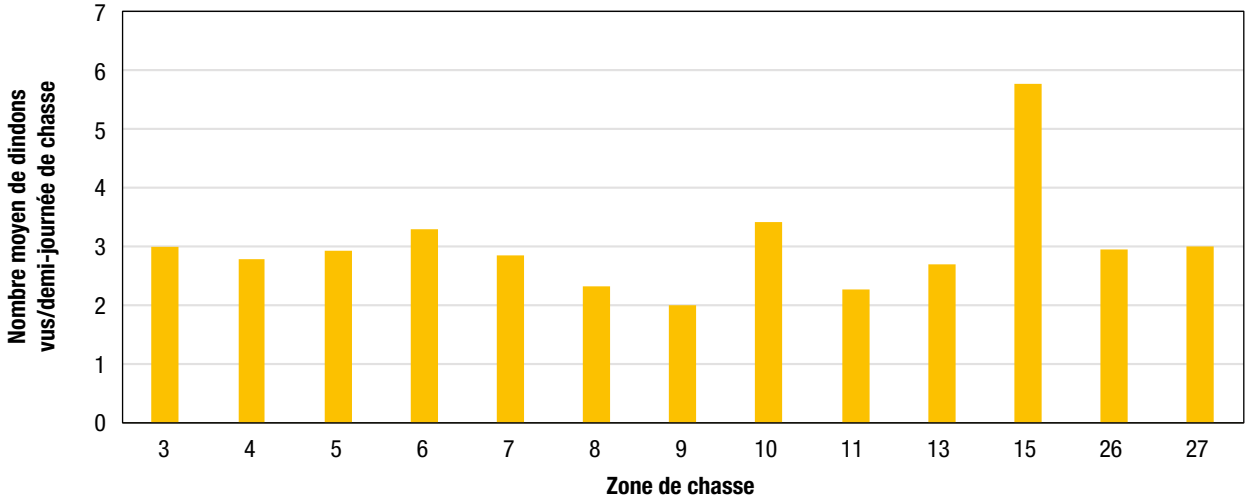

Une troisième saison de chasse à l'automne

Afin de bien gérer les populations au Québec, la récolte de dindon sauvage à l'automne a été mise en place pour la première fois en 2020 dans les zones de chasse où les populations sont abondantes, soit les zones 4, 5, 6, 7, 8 et 10. À partir du printemps 2024, les zones 3, 9 et 11 s'ajouteront à cette autorisation. La chasse d'automne autorise la récolte de femelles, ce qui permet de réguler l'accroissement des populations et ainsi de limiter les enjeux de cohabitation avec l'espèce. Les modalités d'exploitation mises en place pour la saison de chasse à l'automne permettent ainsi d'assurer une bonne gestion des populations tout en assurant la pérennité de l'espèce.

En 2023, 2 496 chasseurs ont utilisé cette nouvelle période de chasse. Ils ont réussi à récolter 352 dindons sauvages, dont plus du quart a été enregistré dans la zone de chasse 7. Ces résultats portent le succès de chasse automnale au Québec à 14 %.

Récolte de dindons sauvages à l'automne 2023 par zone de chasse

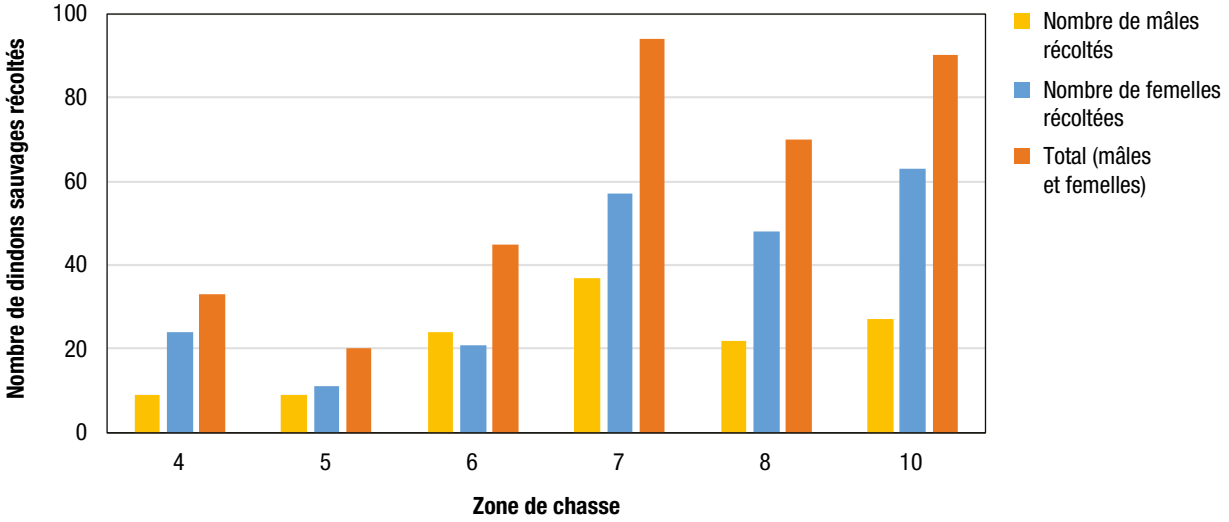

Vous pouvez consulter la règlementation de la chasse au dindon sauvage, ainsi que le Plan de gestion du dindon sauvage au Québec pour plus d'informations.

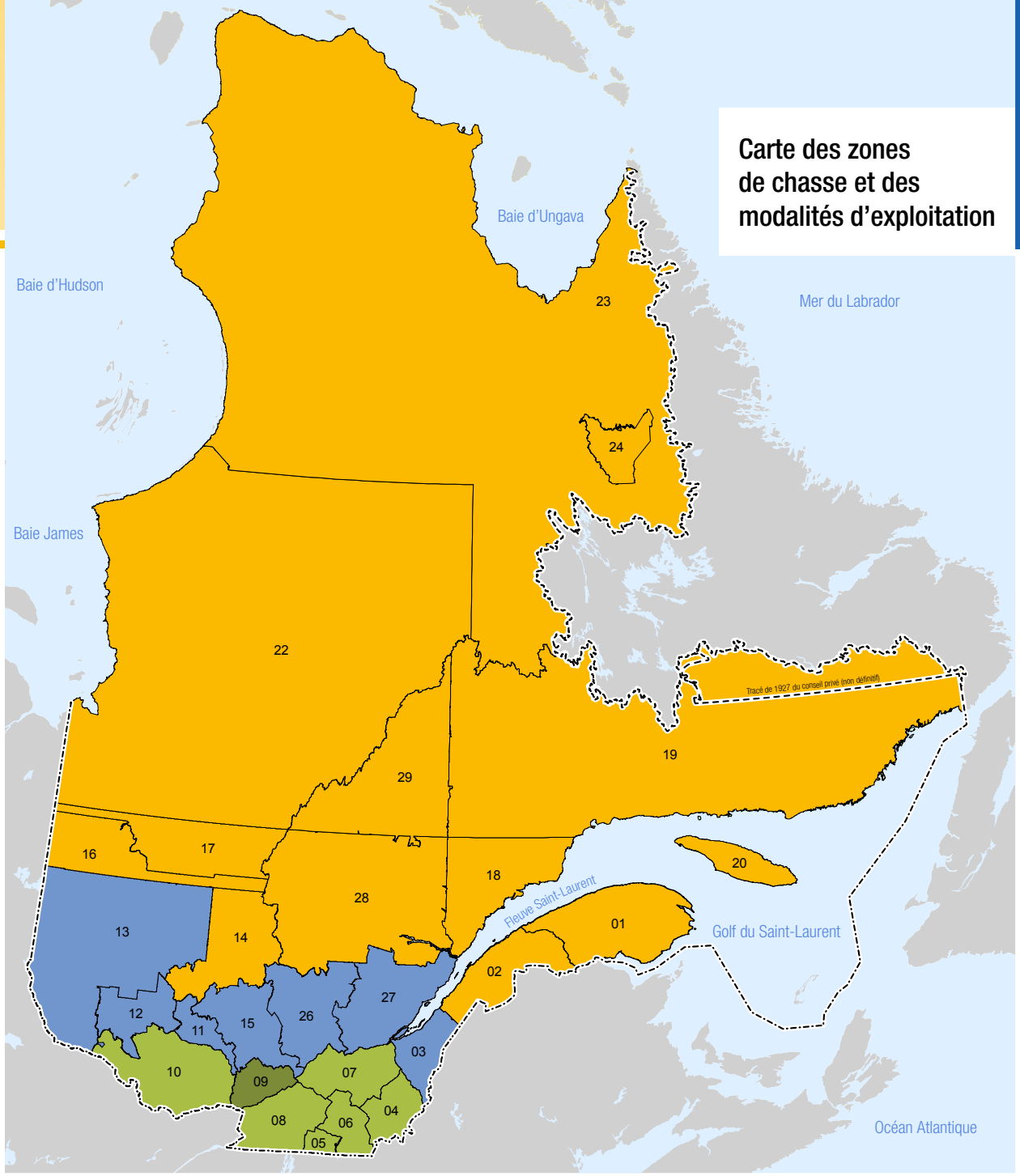

applicables

Zones de chasse	CHASSE AU PRINTEMPS		CHASSE À L'AUTOMNE	
	Durée de la période de chasse	Limite de prise	Durée de la période de chasse	Limite de prise
1, 2, 14, 16, 17, 18, 19N, 19S, 20, 22, 23, 24, 28, 29	Chasse interdite	Chasse interdite	Chasse interdite	Chasse interdite
3, 11, 12, 13, 15, 26, 27	12 demi-journées	1 dindon à barbe	Chasse interdite	Chasse interdite
4, 5, 6, 7, 8, 10	25 demi-journées	2 dindons à barbe	7 demi-journées	1 dindon avec ou sans barbe
9	25 demi-journées	2 dindons à barbe	Chasse interdite	Chasse interdite

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
Québec